

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Amen Bank

Siège Social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Amen Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2021.

(En 1000 DT)

Période	3 ème trimestre 2021	3 ème trimestre 2020	au 30 Septembre 2021	au 30 Septembre 2020	au 31 Décembre 2020 (*)
1- Produits d'exploitation bancaires	220 270	206 243	648 793	632 813	856 478
• Intérêts et revenus assimilés	149 228	145 734	423 706	449 639	601 140
• Commissions en produits	31 389	28 935	93 234	81 200	113 811
• Revenus du portefeuille	39 653	31 574	131 853	101 974	141 527
2- Charges d'exploitation bancaires	102 909	106 100	308 518	346 760	456 011
• Intérêts encourus et charges assimilées	100 524	103 764	300 811	339 701	445 716
• Commissions encourues	2 385	2 336	7 707	7 059	10 295
3-Produit net bancaire	117 361	100 143	340 275	286 053	400 467
4- Autres produits d'exploitation	224	219	671	792	1 209
5- Charges opératoires :	48 374	44 906	137 443	124 955	166 109
Dont ;					
• Frais de personnel	34 964	32 457	98 371	88 294	115 765
• Charges générales d'exploitation	10 926	10 183	31 817	29 937	41 289
6- Structure du Portefeuille	-	-	2 266 529	2 034 063	2 114 255
• Portefeuille- titres commercial	-	-	205 758	277 971	135 191
• Portefeuille d'investissement	-	-	2 060 771	1 756 092	1 979 064
7- Encours des créances à la clientèle	-	-	6 068 223	5 859 008	6 003 059
8- Encours des dépôts et avoirs de la clientèle	-	-	6 154 020	5 761 910	5 861 002
Dont ;					
• Dépôt à vue	-	-	1 793 106	1 724 210	1 821 946
• Epargne	-	-	1 946 129	1 727 163	1 879 072
9- Emprunts et Ressources Spéciales	-	-	926 503	866 071	968 332
10- Capitaux propres (**)	-	-	1 056 656	1 014 444	1 057 017

(*) Chiffres certifiés

(**) Les capitaux propres sont publiés hors résultat de la période au 30/09/2021 et 30/09/2020 et après affectation du résultat au 31/12/2020.

BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

I- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- Méthodes comptables appliquées

II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges en intérêts

Les produits et charges en intérêts sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

II -2/ Provisions sur créances de la clientèle

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24 et des textes subséquents.

II -3/ Agios réservés

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

II -4/ Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par Amen Bank répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés, des BTA, des participations avec conventions de rétrocession et des obligations.

II -5/ Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en bons du trésor assimilables et des emprunts obligataires de placement.

II -6/ Conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date d'arrêté, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat de la période.

LES FAITS MARQUANTS AU 30 SEPTEMBRE 2021

Les crédits à la clientèle, nets des provisions et d'agios réservés, sont passés de 5 859,0 millions de dinars à fin septembre 2020 à 6 068,2 millions de dinars à fin septembre 2021, enregistrant ainsi une progression de 209,2 millions de dinars ou 3,6%.

Les dépôts et avoirs de la clientèle se sont établis à fin septembre 2021 à 6 154,0 millions de dinars soit une progression de 392,1 millions de dinars ou 6,8% par rapport au 30 septembre 2020.

Les ressources longues provenant des emprunts et ressources spéciales ont atteint 926,5 millions de dinars enregistrant ainsi une hausse de 60,4 millions de dinars par rapport au 30 septembre 2020.

Les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une hausse de 16,0 millions de dinars ou 2,5% par rapport à la même période en 2020.

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une baisse de 38,3 millions de dinars, passant de 346,8 millions de dinars au 30 septembre 2020 à 308,5 millions de dinars pour la même période de 2021.

Le Produit Net Bancaire a atteint 340,3 millions de dinars à fin septembre 2021 contre 286,1 millions de dinars pour la même période de 2020 soit une hausse de 19,0%.

Le coefficient d'exploitation a atteint 40,4% au 30 septembre 2021 contre 43,7% pour la même période de 2020 soit une amélioration de 3,3 points de pourcentage.

AMEN BANK CONFIRME SA CERTIFICATION MSI 20000

Dans le cadre du suivi régulier de l'activité financière d'AMEN BANK, en conformité avec les exigences de la validation continue de sa certification au référentiel MSI 20000, la Banque a passé avec succès le diagnostic « Audit de Suivi » au titre de l'année 2020.

OUVERTURE DU CENTRE D'AFFAIRE DE SOUSSE

Après le Centre d'Affaires AMEN BANK de Tunis (Mohamed V) et celui de Sfax, AMEN BANK a inauguré son 3^{ème} Centre d'Affaires, situé à Sousse, dont le style architectural allie modernité et esthétique. L'expertise et l'expérience de ses chargés de clientèle permettra de répondre au mieux aux besoins d'une clientèle Corporate de plus en plus exigeante.

MAINTIEN DE LA CERTIFICATION ISO/IEC 27001 : 2013

L'efficacité du système de management de la sécurité de l'information a été vérifiée par une équipe d'audit TUV. Dans ce processus, AMEN BANK a établi un système efficace pour mettre en œuvre sa politique de sécurité, ses objectifs et cibles, en tenant compte de leur conformité par rapport aux exigences de la norme ISO/IEC 27001 : 2013 et les descriptions dans la documentation du système de management. Ainsi et après confirmation de la TUV, AMEN BANK a obtenu le maintien de sa certification ISO/IEC 27001 pour la quatrième année consécutive.

OPÉRATION DE VACCINATION AU NIVEAU DU SIÈGE

Face à la gravité de la situation épidémiologique, qui prévaut dans notre pays et soucieuse de veiller à la santé de ses salariés, AMEN BANK, à travers sa Cellule de Veille Covid-19 et son Service de Médecine de Travail, a organisé une campagne de vaccination, dans les locaux du Siège et ce, en coordination avec les services concernés du Ministère de la Santé et du Ministère des Affaires Sociales